

Les plus anciens documents linguistiques de la France  
Corpus : chartes de la Marne (chMa)  
Responsable du corpus : Martin-D. Glessgen  
Édition de la charte : D. Kihai

## chMa059

Édition critique
------------------

**Avant septembre 1253<sup>[a]</sup>**

*Type de document:* charte: déclaration

*Objet:* [1] Hues châtelain de Vitry [3] déclare qu'il n'a plus aucun droit de moudre gratuitement dans les moulins de Changy, [4] ni ses héritiers après son décès.

*Auteur:* Hues châtelain de Vitry

*Disposant:* auteur

*Sceau:* auteur

*Bénéficiaire:* prieuré d'Ulmoiy

*Rédacteur:* scribe de Hues châtelain de Vitry; scriptorium du prieuré d'Ulmoiy

*Support:* parchemin jadis scellé sur simple queue; 170x45

*Lieu de conservation:* AD Marne 73H 2, liasse 9 - Prieuré d'Ulmoiy

*Édition antérieure:* trans. par: 1<sup>o</sup> Barthélemy, Cartulaire de l'abbaye d'Andecy, in: "Mémoires... du département de la Marne", 1883, p. 125 [la transcription n'est accompagnée d'aucun commentaire mais placée entre des documents datés de 1189 et 1198: si tel était le cas ce serai le premier acte écrit en français<sup>[b]</sup>]; 2<sup>o</sup> Hérelle et Pélicier in: Bulletin historique et philologique..., 1898, p. 635

*Verso:* Carta de Changeio (XIII<sup>e</sup> s.)

## Transcription de la charte

**1** /. Je Hues chastelains de Vitrei **2** faz asavoir à toz ceus qui ces letres verront **3** *que* je n'ai droit \2 an la mouture des molins de Chainsei <sup>[i]</sup> cum g'i aie molu à ma vie sen paier la \3 droiture des molins. **4** *Et* por-ce *que* je ne crois *que* mei oir poisent rien reclamer \4 après mon decés, **5** ai je fait ces letres saeler de mon sael.

---

### Notes de fiche

[a] C'est en septembre 1253 que Robert, le fils d'Hues, lui succède à la châtellenie de Vitry. Le dernier acte d'Hues connu à ce jour date de 1239, bien qu'il soit encore cité vers 1242 dans un document conservé à la Bibliothèque nationale (Collection de Champagne, t. III).

[b] Toutefois la déclaration ne peut pas être antérieure à novembre 1224, car à cette date Hues, avec l'accord de sa femme et ses enfants, lègue tous ce qu'il pouvait avoir au moulin de Changy.

---

### Notes linguistiques

[i] Changy: Marne, arr. Vitry-le-François, cant. Heiltz-le- Maurupt.